

SITES DÉPARTEMENTAUX DE LOISIRS ET DE BAINADE

DORDOGNE PÉRIGORD 2026

BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC

GRAND ÉTANG DE LA JEMAYE

GRAND ÉTANG DE SAINT-ESTÈPHE

LAC DE GURSON

GRATUIT



J'APPRENDS À NAGER

EN DORDOGNE

Du 6 JUILLET au
28 AOÛT 2026

Un événement
Dordogne
PÉRIGORD

LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



Pourquoi ? Pour qui ?

L'objectif du plan «j'apprends à nager [JAAN]», opération citoyenne par excellence, est de permettre aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans l'eau en toute sécurité. Celles-ci se traduisent par l'obtention du test «Sauv'nage» de l'école de Natation Française.

Ce dispositif est déployé durant l'été sur les bases départementales par le Conseil Départemental en partenariat avec le Comité Départemental de Natation.

PROGRAMME HEBDOMADAIRE TYPE :

Le **lundi** est consacré aux évaluations individuelles de chaque participant afin de composer les différents groupes d'apprentissage.

Du **mardi au vendredi**, un cycle d'apprentissage de 8 séances (à raison de 2 séances par jour) gratuites, vous sera proposé pour apprendre à nager, être autonome, flotter et se déplacer librement dans l'eau.

Ce dispositif est entièrement gratuit et ouvert à tous :

Aux particuliers : adultes et enfants à partir de 6 ans

OÙ ?

Vous pouvez choisir votre lieu d'apprentissage entre les différents sites de baignade du département :

La Jemaye - Saint-Estèphe - Gurson - Rouffiac

AVEC QUI ?

Les cours sont encadrés par un maître nageur sauveteur diplômé conformément à la réglementation en vigueur. Une licence JAAN 2025 sera offerte comprenant l'assurance, le suivi personnalisé et des équipements spécifiques.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Vous devez être présent :

Le lundi : test pour évaluation et composition des groupes d'apprentissage.

2 créneaux : 11h30 à 13h et 14h à 15h30.

Inscription obligatoire sur un des deux créneaux, en suivant le lien de la rubrique «Inscriptions».

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi

8 séances (à raison de 2 séances par jour) de 45 minutes. L'horaire de vos séances sera défini en concertation avec le maître nageur sauveteur parmi les créneaux ci-dessous :

11h à 11h45 - 11h45 à 12h30 - 12h30 à 13h15

PAUSE

14h à 14h45 - 14h45 à 15h30 - 15h30 à 16h15

L'inscription et votre présence sont obligatoires à tous les cours.



QUAND ?

ROUFFIAC

Du 6 au 10 juillet 2026

Du 3 au 7 août 2026

SAINT-ESTÈPHE

Du 13 au 17 juillet 2026

Du 10 au 14 août 2026

LA JEMAYE

Du 20 au 24 juillet 2026

Du 17 au 21 août 2026

GURSON

Du 27 au 31 juillet 2026

Du 24 au 28 août 2026



Inscriptions

<https://demarches.dordogne.fr/japprends-a-nager>

Renseignements

Direction des Sports : **05 53 02 02 80**

